

<http://www.ujfp.org/spip.php?article8052>



L'aide aux migrants - Ma folle épopée judiciaire

- Lutte contre les racismes et les discriminations - Sans-papiers, réfugiés, migrants, exilés -



Date de mise en ligne : samedi 12 septembre 2020

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

En 2016, dans le froid de la montagne des Alpes-Maritimes, en pleine nuit, j'ai rencontré 3 jeunes femmes qui étaient gravement blessées. Elles avaient fui la dictature d'Érythrée, elles étaient passées par les marchés aux esclaves de la Lybie et s'étaient perdues sur une route près de chez moi. Je les ai emmenées dans ma voiture pour les mettre à l'abri et qu'elles reçoivent des soins. On nous a arrêté au péage et mis des menottes parce qu'elles n'avaient pas les bons papiers.

Depuis des années ces dérives graves de l'Etat sont portées devant les juridictions par des associations ou des citoyens isolés. D'ailleurs cette année/ :

" Le conseil d'État et le Conseil Constitutionnel a confirmé que/la France ne respecte pas sa devise Fraternité et son obligation d'accueillir les plus vulnérables comme les femmes ou les enfants fuyant les guerres.

" En référence à l'article 3 sur la torture la Cour Européenne des Droits de l'Homme vient de condamner la France sur la façon dont elle a traité des personnes qui devaient être mises à l'abri.

" Et même des policiers à Briançon ont été condamnés à de la prison pour avoir répété violences, humiliations et vols sur des personnes qui avaient besoins d'aide.

Malgré cela pour la 5e fois je me retrouve devant un tribunal. Une épopée judiciaire digne des plus grandes affaires : 1ere Instance à Nice, Cour d'Appel d'Aix en Provence, Cour de Cassation à Paris, Conseil Constitutionnel et maintenant une nouvelle cour d'appel à Lyon. Car en fait l'enjeu de cette affaire qui peut paraître ubuesque fait froid dans le dos/ :

" Est ce qu'il faut éduquer nos enfants en disant qu'il y a certaines personnes différentes qu'il ne faut pas secourir/ ? Comme les juifs à une autre époque...

" Est ce qu'il faut réduire la définition de la Fraternité/ ? Comme on l'a fait sous l'occupation...

Alors voilà j'y retourne pour que plus personne ne soit poursuivi pour avoir été humain, pour avoir accueilli comme cela s'est toujours fait partout et à toutes les époques. C'est aussi pour ça qu'un rassemblement est prévu le jour du procès, devant la cour d'appel de Lyon le 23 septembre 2020 à 13h.

Mais il y a de l'espoir car nous sommes très nombreux à être humain. En ce moment par exemple des bénévoles comme ceux de Roya-Citoyenne apportent de la chaleur humaine et de la nourriture à des gens laissés à l'abandon grâce à vos dons et votre aide.

Merci de m'avoir soutenu et d'être encore à mes côtés.

Pierre-Alain Mannoni